ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chirurgiens

Question écrite n° 60323

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les préoccupations exprimées par les chirurgiens d'exercice libéral suite à un débat télévisé diffusé le 28 février qui constitue selon eux, une véritable diffamation pour l'ensemble de l'hospitalisation privée. Ils estiment qu'il n'est pas tenu compte des efforts qu'ils ont réalisés avec leurs établissements pour restructurer l'offre de soins, pour s'engager dans des démarches de qualité de certification d'accréditation. Les propos qui ont été tenus à cette occasion, ignorent « la situation économique dramatique des établissements de secteur privé » qu'ils dénoncent. Enfin, ils déplorent qu'ils ne puissent pas toujours être aidés par des infirmiers titulaires du diplôme d'aide-opératoire et dont les assistants sont des praticiens adjoints contractuels PAC qui ne justifieraient pas du diplôme requis pour exercer dans les établissements privés. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures pour répondre à ces légitimes inquiétudes.

Données clés

Auteur : M. Dominique Paillé
Circonscription : Deux-Sèvres (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60323
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2359